

ANNEXE II

Modalités de certification

Unités constitutives du diplôme

Règlement d'examen

Définition des épreuves

Unités constitutives du diplôme (annexe IIa)

Unités professionnelles (U11, U2, U31, U32, U33)

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Capacités		Compétences / Unités	U11	U2	U31	U32	U33
C1 Communiquer S'informer	C1.1	Accueillir le client, réceptionner le véhicule					
	C1.2	Conseiller le client, proposer un service complémentaire					
	C1.3	Effectuer une estimation des travaux					
	C1.4	Rédiger l'ordre de réparation					
	C1.5	Renseigner les documents et les outils de suivi de la démarche qualité					
	C1.6	Rendre compte au client ou à la hiérarchie					
C2 Traiter Décider Organiser	C2.1	Collecter, analyser les informations techniques et réglementaires					
	C2.2	Analyser les systèmes mis en œuvre					
	C2.3	Commander les pièces et les produits nécessaires à l'intervention					
	C2.4	Organiser le poste de travail					
	C2.5	Assurer la maintenance du poste de travail et des équipements					
C3 Diagnostiquer	C3.1	Contrôler l'état géométrique des structures et des trains roulants					
	C3.2	Diagnostiquer l'état géométrique des structures et des trains roulants					
C4 Mettre en conformité	C4.1	Réparer, restructurer les éléments détériorés					
	C4.2	Remettre en conformité la structure du véhicule et des trains roulants					
	C4.3	Remettre en état les systèmes mettant en œuvre des énergies					
	C4.4	Peindre un élément et analyser la qualité du recouvrement					

NB - Pour la compétence C2.2, il ne doit pas y avoir de redondance entre l'épreuve U11 et l'épreuve U2 lors de l'évaluation des sous-compétences.

Unité U11/Épreuve E1, sous-épreuve E11 – analyse d'un système technique

Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Réparation des carrosseries pour effectuer l'analyse technique d'une problématique de réparation et de restructuration des carrosseries actuelles.

Capacités et compétences		Savoirs associés														
		S1.1	S1.2	S1.3	S2.1	S2.2	S2.3	S3.1	S3.2	S3.3	S3.4	S4.1	S4.2	S4.3	S4.4	S4.5
		Analyse fonctionnelle et structurelle	Lecture et représentation élément et/ou...	Comportement des systèmes mécaniques	Les matériaux utilisés en carrosserie	Les techniques d'assemblage	Le recouvrement	Organisation structurelle des véhicules	Les fonctions techniques implantées...	Les systèmes électriques	Les règles de sauvegarde et paramétrage	Communication – commercialisation	Organisation – réparation – consumérisme	La qualité	La santé et la sécurité au travail	Le tri sélectif des déchets
C2 – traiter – décider	C2.2	Analyser les systèmes mis en œuvre														
	C2.2.1	Décoder l'ensemble des documents concernant le système														
	C2.2.2	Réaliser l'analyse fonctionnelle des systèmes														
	C2.2.3	Réaliser l'analyse structurelle des systèmes														
	C2.2.4	Identifier les liaisons électriques et fluidiques														
	C2.2.6	Identifier les efforts et les contraintes qui s'appliquent aux éléments du système et de son environnement														
	C2.2.7	Identifier les caractéristiques et les contraintes cinématiques liées au système et à son environnement														

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

Unité 12/Épreuve E1, sous-épreuve E12 – mathématiques et sciences physiques

L'unité de mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans les arrêtés du 9 mai 1995 modifiés relatifs aux programmes de mathématiques et aux programmes de sciences physiques applicables dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 11 du 15 juin 1995).

La partie mathématique est constituée des éléments suivants :

- Activités numériques et graphiques (I)
- Fonctions numériques (II)
- Activités géométriques (III)
- Activités statistiques (IV)
- Trigonométrie, géométrie, vecteurs (VI).

La partie sciences physiques comprend les unités spécifiques suivantes :

- Électricité
 - Transport et sécurité (E2)
- Mécanique
 - Cinématique (M1)
 - Énergie mécanique (M3)
- Optique
 - Lumière et couleur (O2)
- Chimie
 - Corrosion-protection (C3)
 - Alcanes (C8)
 - Matériaux organiques polyaddition (C9)
 - Matériaux organiques polycondensation (C10).

Unité 13/Épreuve E1, sous-épreuve E13 – travaux pratiques de sciences physiques

L'unité de travaux pratiques de sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 9 mai 1995 modifié relatif aux programmes de sciences physiques des baccalauréats professionnels.

Elle concerne la formation méthodologique de base appliquée aux champs de la physique et de la chimie suivants :

- Électricité I (courant continu)
- Électricité II (courant alternatif sinusoïdal)
- Mécanique
- Acoustique
- Optique
- Chimie I (solutions aqueuses)
- Chimie II (chimie organique).

Unité U2/Épreuve E2 – étude de cas – expertise technique

Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Réparation des carrosseries pour effectuer l'analyse technique d'une problématique de réparation et de restructuration des carrosseries actuelles.

Capacités et compétences		Savoirs associés														
		S1.1	S1.2	S1.3	S2.1	S2.2	S2.3	S3.1	S3.2	S3.3	S3.4	S4.1	S4.2	S4.3	S4.4	S4.5
		Analyse fonctionnelle et structurelle	Lecture et représentation élément et/ou...	Comportement des systèmes mécaniques	Les matériaux utilisés en carrosserie	Les techniques d'assemblage	Le recouvrement	Organisation structurelle des véhicules	Les fonctions techniques implantées...	Les systèmes électriques	Les règles de sauvegarde et paramétrage	Communication – commercialisation	Organisation – réparation – consumérisme	La qualité	La santé et la sécurité au travail	Le tri sélectif des déchets
C1 – communiquer – s'informer	C1.3	Effectuer une estimation des travaux														
	C1.3.2	Exploiter le procès-verbal contradictoire d'expertise														
	C1.3.3	Établir la liste des travaux avec les éléments et produits à remplacer														
	C1.3.4	Exploiter les bases de données														
	C1.3.5	Utiliser les outils d'expertise à distance														
	C1.3.6	Estimer la durée des travaux														
	C1.3.7	Réaliser une estimation des coûts														
C2 – traiter – décider	C2.1	Collecter, analyser les informations techniques et réglementaires														
	C2.1.2	Collecter et analyser les informations techniques liées à l'intervention														
	C2.1.3	Collecter et analyser les informations réglementaires liées à l'intervention														
	C2.1.4	Analyser les informations liées au tri sélectif des déchets														
	C2.2	Analyser le système mis en œuvre														
	C2.2.2	Réaliser l'analyse fonctionnelle des systèmes														
	C2.2.4	Identifier les liaisons électriques et fluidiques														
C2.2.5	Identifier les procédures de sauvegarde des informations et des données															

Unité U31/Épreuve E3, sous-épreuve E31 – réalisation d'interventions en entreprise

Capacités et compétences		Savoirs associés											
		S2.1	S2.2	S2.3	S3.1	S3.2	S3.3	S3.4	S4.1	S4.2	S4.3	S4.4	S4.5
		Les matériaux utilisés en carrosserie	Les techniques d'assemblage	Le recouvrement	Organisation structurelle des véhicules	Les fonctions techniques implantées...	Les systèmes électriques	Les règles de sauvegarde et paramétrage	Communication – commercialisation	Organisation – réparation – consumerisme	La qualité	La santé et la sécurité au travail	Le tri sélectif des déchets
C1 – communiquer – s'informer	C1.1 Accueillir le client, réceptionner le véhicule												
	C1.1.1 Accueillir et renseigner le client												
	C1.1.2 Questionner le client afin de clarifier sa demande												
	C1.1.3 Collecter les informations afin de réceptionner le véhicule												
	C1.1.4 Effectuer les contrôles visuels nécessaires à la réception												
	C1.1.5 Expliquer la nécessité d'une expertise												
	C1.2 Conseiller le client, proposer un service complémentaire												
	C1.2.1 Informer et présenter au client les différentes possibilités de réparation												
	C1.2.2 Conseiller le client sur la réparation à effectuer												
	C1.2.3 Présenter les travaux complémentaires à l'intervention initiale												
	C1.2.4 Proposer les services de l'entreprise												
	C1.4 Rédiger l'ordre de réparation												
	C1.4.1 Constituer le dossier relatif au client et au véhicule												
	C1.4.2 Consigner les défauts et les déformations du véhicule hors de la réparation prévue												
	C1.4.3 Enregistrer l'ensemble des informations liées à l'intervention à réaliser												
	C1.4.4 Obtenir l'accord du client												
	C1.5 Renseigner les documents et les outils de suivi de la démarche qualité												
	C1.5.1 Compléter la fiche de travail												

Capacités et compétences		Savoirs associés												
		S2.1	S2.2	S2.3	S3.1	S3.2	S3.3	S3.4	S4.1	S4.2	S4.3	S4.4	S4.5	
		Les matériaux utilisés en carrosserie	Les techniques d'assemblage	Le recouvrement	Organisation structurelle des véhicules	Les fonctions techniques implantées...	Les systèmes électriques	Les règles de sauvegarde et paramétrage	Communication – commercialisation	Organisation – réparation – consumérisme	La qualité	La santé et la sécurité au travail	Le tri sélectif des déchets	
C1.5.2	Renseigner les documents de suivi du véhicule													
C1.5.3	Renseigner le fichier client et l'historique d'intervention													
C1.5.4	Compléter les documents nécessaires à la facturation, les documents relatifs à la démarche qualité													
C1.5.5	Signaler et enregistrer les défauts et anomalies constatés													
C2.3	Commander les pièces et les produits nécessaires à l'intervention													
C2.3.1	Exploiter les documents (rapport, expertise, pré-diagnostic, OR) nécessaires à l'intervention													
C2.3.2	Lister l'ensemble des pièces, des produits													
C2.3.3	Rédiger le bon de commande													
C2.3.4	Passer la commande chez les fournisseurs sélectionnés													
C2.3.5	Réceptionner la livraison													
C2.4	Organiser le poste de travail													
C2.4.1	Choisir la procédure d'intervention													
C2.4.2	Estimer la durée de son intervention													
C2.4.3	Choisir et agencer une aire de travail adaptée à l'intervention													
C2.4.4	Remettre en conformité le poste de travail													
C2.5	Assurer la maintenance du poste de travail et des équipements													
C2.5.1	Préparer la maintenance du poste de travail et des équipements													
C2.5.2	Réaliser la maintenance du poste de travail et des équipements													
C2.5.3	Renseigner les livrets d'entretien et de suivi													

Capacités et compétences		Savoirs associés											
		S2.1	S2.2	S2.3	S3.1	S3.2	S3.3	S3.4	S4.1	S4.2	S4.3	S4.4	S4.5
		Les matériaux utilisés en carrosserie	Les techniques d'assemblage	Le recouvrement	Organisation structurelle des véhicules	Les fonctions techniques implantées...	Les systèmes électriques	Les règles de sauvegarde et paramétrage	Communication – commercialisation	Organisation – réparation – consumérisme	La qualité	La santé et la sécurité au travail	Le tri sélectif des déchets
C4 – mettre en conformité	C4.1 Réparer, restructurer les éléments détériorés												
	C4.1.1 Déposer, reposer les éléments mécaniques et de sellerie												
	C4.1.2 Restructurer les éléments de carrosserie												
	C4.1.3 Remettre en forme les éléments détériorés												
	C4.1.4 Réparer les matériaux composites												
	C4.1.5 Protéger contre la corrosion												
	C4.1.6 Réparer, remplacer les vitrages												
	C4.4 Peindre un élément et analyser la qualité du recouvrement												
	C4.4.1 Identifier les risques liés à l'intervention et les moyens de les prévenir												
	C4.4.2 Identifier et préparer les fonds et les produits de recouvrement												
	C4.4.3 Protéger les surfaces à ne pas traiter												
	C4.4.4 Préparer les surfaces												
	C4.4.5 Appliquer les produits												
	C4.4.6 Contrôler la qualité du recouvrement												
	C4.4.7 Diagnostiquer les causes des défauts en peinture												
	C4.4.8 Établir la procédure de correction des défauts												

Unité U32/Épreuve E3, sous-épreuve E32 – interventions de mesure, contrôle, remise en conformité des carrosseries

Capacités et compétences		Savoirs associés														
		S1.1	S1.2	S1.3	S2.1	S2.2	S2.3	S3.1	S3.2	S3.3	S3.4	S4.1	S4.2	S4.3	S4.4	S4.5
		Analyse fonctionnelle et structurelle	Lecture et représentation élément et/ou...	Comportement des systèmes mécaniques	Les matériaux utilisés en carrosserie	Les techniques d'assemblage	Le recouvrement	Organisation structurelle des véhicules	Les fonctions techniques implantées...	Les systèmes électriques	Les règles de sauvegarde et paramétrage	Communication – commercialisation	Organisation – réparation – consommérisme	La qualité	La santé et la sécurité au travail	Le tri sélectif des déchets
C3 – diagnostiquer	C3.1	Contrôler l'état géométrique des structures et des trains roulants														
	C3.1.1	Manutenionner le véhicule														
	C3.1.2	Mesurer, contrôler les jeux, alignement, affleurement														
	C3.1.3	Effectuer les contrôles et mesures des trains roulants														
	C3.1.4	Effectuer les contrôles et les mesures du soubassement														
	C3.2	Diagnostiquer l'état géométrique des structures et des trains roulants														
	C3.2.1	Interpréter le relevé des mesures														
	C3.2.2	Diagnostiquer l'état géométrique des structures et des trains roulants														
C3.2.3	Proposer une intervention et la méthode de remise en conformité															
C4 – mettre en conformité	C4.2	Remettre en conformité la structure du véhicule et des trains roulants														
	C4.2.1	Choisir et s'approprier le processus de remise en état														
	C4.2.2	Manutenionner et positionner le véhicule sur l'aire de remise en ligne														
	C4.2.3	Réaliser la remise en ligne de la structure														
	C4.2.4	Réaliser le réglage des trains roulants														

Unité U33/Épreuve E3, sous-épreuve E33 – intervention de mise en conformité sur système mettant en œuvre des énergies

Capacités et compétences		Savoirs associés															
		S1.1	S1.2	S1.3	S2.1	S2.2	S2.3	S3.1	S3.2	S3.3	S3.4	S4.1	S4.2	S4.3	S4.4	S4.5	
		Analyse fonctionnelle et structurelle	Lecture et représentation élément et/ou...	Comportement des systèmes mécaniques	Les matériaux utilisés en carrosserie	Les techniques d'assemblage	Le recouvrement	Organisation structurelle des véhicules	Les fonctions techniques implantées...	Les systèmes électriques	Les règles de sauvegarde et paramétrage	Communication – commercialisation	Organisation – réparation – consommérisme	La qualité	La santé et la sécurité au travail	Le tri sélectif des déchets	
C1 – communiquer – s'informer	C16	Rendre compte au client ou à la hiérarchie															
	C1.6.1	Présenter et commenter les travaux réalisés à la hiérarchie et au client															
	C1.6.2	Informers la hiérarchie et le client des défauts et anomalies constatées															
	C1.6.3	Présenter au client les éléments de facturation															
	C1.6.4	Formuler des recommandations au client															
C4 – mettre en conformité	C4.3	Remettre en état les systèmes mettant en œuvre des énergies															
	C4.3.1	Identifier les emplacements et le type de liaison															
	C4.3.2	Déposer, reposer les éléments des circuits d'énergie et d'information															
	C4.3.3	Rechercher les causes de dysfonctionnements															
	C4.3.4	Sauvegarder, réinitialiser et paramétrer les systèmes et les composants															
	C4.3.5	Inspecter la zone d'intervention, les éléments déposés et à reposer, signaler toutes les anomalies															

Unités d'enseignement général

Unité U4/Épreuve E4 – langue vivante

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 mars 1988 relatif aux programmes de langues vivantes étrangères des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO n° 18 du 12 mai 1988).

Unité U51/Épreuve E5, sous-épreuve E51 – français

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (BO n° 11 du 15 juin 1995).

Unité U52/Épreuve E5, sous-épreuve E52 – histoire-géographie

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (BO n° 11 du 15 juin 1995).

Unité U6/Épreuve E6 – éducation artistique – arts appliqués

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences présentées par le programme – référentiel défini par l'annexe III de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO n° 32 du 17 septembre 1987).

Unité U7/Épreuve E7 – éducation physique et sportive

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 25 septembre 2002 relatif au programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive pour les CAP, les BEP et les baccalauréats professionnels (BO n° 39 du 24 octobre 2002).

Unités facultatives

Unité facultative UF1 – épreuve de langue vivante

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité à s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

Unité facultative UF2 – épreuve facultative d'hygiène – prévention – secourisme

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés à l'annexe I de l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif au programme d'hygiène – prévention – secourisme des classes préparant au baccalauréat professionnel.

Règlement d'examen (annexe IIb)

Baccalauréat professionnel, spécialité Réparation des carrosseries			Candidats					
			de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – épreuve scientifique et technique		5						
<i>Sous-épreuve E11 – analyse d'un système technique</i>	U11	2	CCF		Écrit	3 h		CCF
<i>Sous-épreuve E12 – mathématiques et sciences physiques</i>	U12	2	CCF		Écrit	2 h		CCF
<i>Sous-épreuve E13 – travaux pratiques de sciences physiques</i>	U13	1	CCF		Pratique	45 min		CCF
E2 – épreuve technologique étude de cas – expertise technique	U2	3	CCF		Écrit	3 h		CCF
E3 – épreuve prenant en compte la formation en entreprise		9						
<i>Sous-épreuve E31 – réalisation d'interventions en entreprise</i>	U31	2	CCF		Oral	45 min		CCF
<i>Sous-épreuve E32 – intervention de mesure, contrôle, remise en conformité des carrosseries</i>	U32	4	CCF		Pratique	4 à 6 h maxi		CCF
<i>Sous-épreuve E33 – intervention de mise en conformité sur système mettant en œuvre des énergies</i>	U33	3	CCF		Pratique	3 à 4 h maxi		CCF
E4 – épreuve de langue vivante : anglais	U4	2	Écrit	2 h	Écrit	2 h		CCF
E5 – épreuve de français-histoire-géographie		5						
<i>Sous-épreuve E51 – français</i>	U51	3	Écrit	2 h 30	Écrit	2 h 30		CCF
<i>Sous-épreuve E52 – histoire-géographie</i>	U52	2	Écrit	2 h	Écrit	2 h		CCF
E6 – épreuve d'éducation artistique – arts appliqués	U6	1	CCF		Écrit	3 h		CCF
E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Pratique			CCF
Épreuves facultatives*								
Langue vivante	UF1		Oral	20 min	Oral	20 min	Oral	20 min
Hygiène – prévention – secourisme	UF2		CCF		Écrite	2 h		CCF

* Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Définition des épreuves (annexe IIc)

E1 – épreuve scientifique et technique

Coefficient 5

Cette épreuve comprend trois sous-épreuves : E11, E12 et E13 (U11 – U12 – U13).

Sous-épreuve E11/Unité U11 – analyse d'un système technique

Coefficient 2

1. Contenu de la sous-épreuve

La sous-épreuve a pour objet de valider tout ou partie de la compétence suivante du référentiel :

C2.2 Analyser les systèmes mis en œuvre

- Décoder l'ensemble des documents concernant le système
- Réaliser l'analyse fonctionnelle des systèmes
- Réaliser l'analyse structurelle des systèmes
- Identifier les liaisons électriques et fluidiques
- Identifier les efforts et les contraintes qui s'appliquent aux éléments du système et de son environnement
- Identifier les caractéristiques et les contraintes cinématiques liées au système et à son environnement.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

Cette sous-épreuve s'effectue à l'aide d'un dossier constitué à partir d'un véhicule accidenté qui peut être commun à E11 et E2.

2. Conditions de réalisation

Le support de l'épreuve est un dossier technique relatif à un système ou sous-système appartenant au véhicule de technologie actuelle accidenté, aux équipements d'atelier utilisés en carrosserie. Une problématique de réparation et restructuration en lien avec le dossier doit être clairement identifiée. L'ensemble des questions posées doit permettre au candidat de répondre à cette problématique. Il y a lieu de favoriser autant que possible l'indépendance des questions. Ce dossier sera informatisé pour tout ou partie, l'utilisation d'un modèleur volumique sera nécessaire.

3. Modes d'évaluation

3.1. Évaluation ponctuelle : épreuve écrite

Durée : 3 h 00 – coefficient 2

3.2. Contrôle en cours de formation

La situation d'évaluation est organisée par le professeur chargé des enseignements de construction mécanique. Le niveau de difficulté du sujet est équivalent à celui de l'épreuve ponctuelle nationale.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants mais le troisième trimestre de la dernière année de formation est la période recommandée.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des conditions techniques de réalisation ;

- une fiche d’analyse du travail effectué par le candidat, rédigée par l’équipe pédagogique en terme de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui était attendu et défini par la fiche d’évaluation (barèmes détaillés, critères d’évaluation...).

Seule cette fiche d’analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury, qui pourra demander à en avoir communication, et de l’autorité rectorale pour la session considérée et jusqu’à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu’il juge utile et arrête la note.

4. Évaluation

La fiche d’évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l’inspection générale de l’Éducation nationale, sera diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

L’évaluation prend en compte :

- l’aptitude à appréhender la relation réel/modèle ;
- la rigueur dans la démarche d’analyse ;
- l’exactitude dans la description du fonctionnement et des connaissances relatives aux fonctions techniques ;
- la pertinence dans l’édition d’une représentation ;
- l’exactitude des résultats ;
- l’aptitude à exploiter d’un point de vue critique les résultats d’une simulation.

Sous-épreuve E12/Unité U12 – mathématiques et sciences physiques

Coefficient 2

1. Finalités et objectifs de l’épreuve

En mathématiques, les finalités et objectifs sont :

- d’apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d’apprécier leurs qualités dans le domaine de l’expression écrite et de l’exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

En sciences physiques, les finalités et objectifs sont :

- d’apprécier la solidité des connaissances des candidats et de s’assurer de leur aptitude au raisonnement et à l’analyse correcte d’un problème en rapport avec des activités professionnelles ;
- de vérifier leur connaissance du matériel scientifique et des conditions de son utilisation ;
- de vérifier leur capacité à s’informer et à s’exprimer par écrit sur un sujet scientifique.

2. Contenus

Les contenus sont définis en annexe IIa, Unités constitutives du diplôme : Unités d’enseignement général U12.

3. Modes d’évaluation

3.1. Évaluation ponctuelle – épreuve écrite d’une durée de 2 heures

L’épreuve est notée sur 20 points : 15 points sont attribués aux mathématiques et 5, aux sciences physiques.

Le formulaire officiel de mathématiques est intégré au sujet de l’épreuve.

Les formules de sciences physiques qui sont nécessaires pour répondre aux questions posées mais dont la connaissance n’est pas exigée par le programme sont fournies dans le sujet.

L’utilisation des calculatrices pendant l’épreuve est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

3.2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation :

- deux situations d'évaluation, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation, respectent les points suivants :

Ces évaluations sont écrites ; chacune est d'une durée de deux heures et est notée sur vingt points.

Les situations comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du programme de mathématiques et de sciences physiques. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats pour qu'ils puissent gérer leurs travaux. Pour chacune des deux situations d'évaluation, le total des points affectés aux exercices de mathématiques est de 14 et celui des sciences physiques est de 6.

Pour l'évaluation en mathématiques, lorsque les situations s'appuient sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité excessive en mathématiques et en sciences physiques. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est définie par la réglementation en vigueur aux examens et concours relevant de l'Éducation nationale. Pour les exercices de mathématiques, l'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

On rappellera aux candidats que la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies.

- une situation d'évaluation, notée sur dix points, ne concerne que les mathématiques. Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en œuvre de savoir-faire mathématiques en liaison directe avec la spécialité de chaque baccalauréat professionnel. Ce dossier peut prendre appui sur le travail effectué au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Au cours de l'oral, dont la durée maximale est de vingt minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison avec le contenu mathématique du dossier.

La note finale sur vingt proposée au jury pour cette sous-épreuve est obtenue en divisant par 2,5 le total des notes relatives aux trois évaluations.

Sous-épreuve E13/Unité U13 – travaux pratiques de sciences physiques

Coefficient 1

1. Finalités et objectifs de la sous-épreuve

Les finalités et objectifs de la sous-épreuve sont :

- de vérifier l'aptitude des candidats à choisir et à utiliser du matériel scientifique pour la mise en œuvre d'un protocole expérimental fourni, dans le respect des règles de sécurité ;
- d'apprécier leurs savoir-faire expérimentaux, l'organisation de leur travail, la valeur des initiatives qu'ils sont amenés à prendre ;
- de vérifier leur capacité à rendre compte par oral ou par écrit des travaux réalisés.

2. Contenus

Les contenus sont définis en annexe IIa, Unités constitutives du diplôme : Unités d'enseignement général U13.

3. Modes d'évaluation

3.1. Évaluation ponctuelle – épreuve pratique d'une durée de 45 minutes

L'évaluation, notée sur 20 points, concerne les compétences expérimentales liées à la formation méthodologique de base. Le matériel que le candidat sera amené à utiliser est celui fixé par la note de service n° 96-070 du 8 mars 1996 (*BOEN* n° 12 du 21 mars 1996).

Les candidats formés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat passent l'évaluation dans leur établissement. Des mesures particulières d'accueil sont prises pour les autres candidats. Ces derniers seront affectés dans les établissements par le recteur. L'évaluation est assurée par des professeurs de la discipline exerçant de préférence dans l'établissement.

Le chef de centre s'assure qu'un professeur n'évalue pas ses propres élèves.

Les sujets sont élaborés au niveau académique, interacadémique ou national.

Le recteur arrête annuellement les sujets proposés aux établissements, fixe le nombre de sujets qui seront mis en place dans chaque établissement et le calendrier de l'évaluation expérimentale de sciences physiques en cohérence avec le calendrier de l'examen établi au plan national.

Chaque établissement met en place le nombre de sujets qui lui a été fixé et qu'il choisit dans l'ensemble des sujets proposés.

Le procès-verbal du déroulement de l'évaluation, les travaux remis par les candidats et les grilles d'évaluation remplies par les professeurs sont transmis au jury.

L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé des sciences physiques s'assure que les conditions nécessaires au bon déroulement sont bien remplies.

3.2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation repose sur deux situations d'évaluation qui ont pour support une activité expérimentale. La durée de chacune est voisine de 1 heure. Elles sont mises en place dans la seconde partie de la formation.

Lors de chaque situation expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences choisies dans les champs de la physique et de la chimie définis par l'unité U13 (annexe I du référentiel de certification). L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant la ou les manipulations qu'il réalise et, suivant la nature du sujet, sur la valeur des mesures réalisées et sur leur exploitation.

Lors de l'évaluation, il est demandé au candidat :

- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition et dont la liste est fixée par note de service n° 96-070 du 8 mars 1996 (*BOEN* n° 12 du 21 mars 1996) ;
- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

En pratique, le candidat porte sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation les résultats de ses observations, de ses mesures et, le cas échéant, de leur exploitation. L'évaluateur élabore un guide d'observation qui lui permet d'évaluer les savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Chaque situation est notée sur 20 points ; 13 points au moins sont attribués aux savoir-faire expérimentaux et à la valeur des mesures. Les deux situations d'évaluation doivent porter sur des champs différents de la physique et de la chimie.

La note sur 20 attribuée au candidat pour l'unité est la moyenne, arrondie au demi-point, des deux notes sur 20 obtenues lors des deux situations d'évaluation.

Au moins une des épreuves prévues en contrôle en cours de formation doit être passée en centre de formation. Lorsqu'il existe une alternative entre évaluation organisée en entreprise ou en établissement de formation, le recteur, ou son représentant, autorise l'une ou l'autre des modalités pour chaque candidat, sur proposition de l'établissement de formation.

E2/Unité 2 – épreuve technologique – étude de cas – expertise technique

Coefficient 3

1. Contenu de l'épreuve

Cette épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences suivantes du référentiel :

- C2.1 Collecter, analyser les informations techniques et réglementaires
 - Utiliser les différents supports documentaires
 - Collecter et analyser les informations techniques liées à l'intervention

- Collecter et analyser les informations réglementaires liées à l'intervention
- Analyser les informations liées au tri sélectif des déchets
- C2.2 Analyser les systèmes mis en œuvre
 - Décoder l'ensemble des documents concernant le système
 - Réaliser l'analyse fonctionnelle des systèmes
 - Identifier les liaisons électriques et fluidiques
- C1.3 Effectuer une estimation des travaux
 - Exploiter un procès-verbal contradictoire d'expertise
 - Établir une liste des travaux avec les éléments et produits à remplacer
 - Exploiter les bases de données
 - Utiliser les outils d'expertise à distance
 - Estimer la durée des travaux
 - Réaliser une estimation des coûts.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

Cette épreuve s'effectue à l'aide d'un dossier constitué à partir d'un véhicule accidenté pouvant être commun à la sous-épreuve E11.

2. Conditions de réalisation

Le support de l'épreuve est un dossier technique relatif à un véhicule accidenté de technologie actuelle et aux processus à mettre en œuvre afin de le remettre en conformité. La problématique de réparation, en lien avec le dossier, doit être clairement identifiée. L'ensemble des questions posées doit permettre au candidat de répondre à cette problématique. Il y a lieu de favoriser autant que possible l'indépendance des questions.

3. Modes d'évaluation

3.1. Évaluation ponctuelle : épreuve écrite

Durée : 3 h 00 – coefficient 3

3.2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comprend une situation d'évaluation organisée par les professeurs chargés des enseignements technologiques de carrosserie durant le temps de formation. Le niveau de difficulté du sujet est équivalent à celui de l'épreuve ponctuelle nationale.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants mais le troisième trimestre de la dernière année de formation est la période recommandée.

La commission d'évaluation est composée de l'équipe enseignante avec la participation d'un professionnel si possible.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des conditions techniques de réalisation ;
- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, rédigée par l'équipe pédagogique en terme de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui était attendu et défini par la fiche d'évaluation (barèmes détaillés, critères d'évaluation...).

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury, qui pourra demander à en avoir communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

4. Évaluation

La fiche d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, sera diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

L'évaluation prend en compte :

- la rigueur dans la démarche d'analyse ;
- l'exactitude dans la description du fonctionnement et des connaissances relatives aux systèmes et fonctions mis en œuvre ;
- l'exactitude des résultats.

E3/Unités U31, U32, U33 – épreuve prenant en compte la formation en entreprise

Coefficient 9

Cette épreuve comprend trois sous-épreuves :

- E31 Réalisation d'interventions en entreprise ;
- E32 Intervention de mesure, contrôle, remise en conformité des carrosseries ;
- E33 Intervention de mise en conformité sur système mettant en œuvre des énergies.

Sous-épreuve E31/Unité U31 – réalisation d'interventions en entreprise

Coefficient 2

1. Contenu de la sous-épreuve

La sous-épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences suivantes exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Réparation des carrosseries pour réparer un véhicule accidenté :

- C1.1 Accueillir le client, réceptionner le véhicule
- C1.2 Conseiller le client, proposer un service complémentaire
- C1.4 Rédiger l'ordre de réparation
- C1.5 Renseigner les documents et les outils de suivi de la démarche qualité
- C2.3 Commander les pièces et les produits nécessaires à l'intervention
- C2.4 Organiser le poste de travail
- C2.5 Assurer la maintenance du poste de travail et des équipements
- C4.1 Réparer, restructurer les éléments détériorés
- C4.4 Peindre un élément et analyser la qualité du recouvrement.

Cette unité recouvre également les objectifs et contenus des savoirs associés du chapitre S4.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

Cette sous-épreuve s'effectue sur un véhicule accidenté.

Nota – À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activités de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider la sous-épreuve E31 Réalisations d'interventions en entreprise (unité U31) et le diplôme ne pourra pas être délivré.

2. Conditions de réalisation

Le support de l'épreuve est un véhicule accidenté sur lequel une restructuration est à réaliser. Lors de cette phase, l'élève doit effectuer l'accueil du client, la rédaction de l'OR, commander les pièces et produits nécessaires, organiser l'intervention, réparer, restructurer, éventuellement réaliser la peinture d'un élément et analyser le recouvrement, assurer la maintenance des équipements.

On notera que pour effectuer les tâches support de l'évaluation, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les activités correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

3. Modes d'évaluation

3.1. Forme ponctuelle – épreuve orale – durée : 45 minutes

Il s'agit d'un entretien s'appuyant sur le suivi des activités et le dossier réalisé par le candidat.

La commission d'entretien chargée de l'évaluation des candidats est composée d'un professeur chargé de l'enseignement professionnel, d'un professeur chargé de l'économie et gestion. La participation d'un professionnel sera systématiquement recherchée.

Au cours de la période de formation en entreprise, le candidat constitue, à titre individuel un dossier portant sur les compétences concernées et les connaissances définies au chapitre S4.

Le dossier est rédigé à partir des tâches accomplies par le candidat dans l'entreprise (cf. annexe II).

Le recteur fixe la date à laquelle le candidat devra remettre son dossier au centre d'examen.

À l'issue de l'évaluation, les membres du jury du centre d'examen constitueront pour chaque candidat une fiche d'analyse du travail effectué, rédigée en terme de comparaison entre ce qui a été réalisé et ce qui était attendu et défini par la fiche d'évaluation (barèmes détaillés, critères d'évaluation...).

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Cette proposition prend en compte les compétences acquises lors des travaux réalisés en entreprise et du dossier présenté par le candidat.

Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury, qui pourra demander à en avoir communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

3.2. Contrôle en cours de formation

Au cours de la période de formation en entreprise, le candidat constitue, à titre individuel un dossier portant sur les compétences concernées et les connaissances définies au chapitre S4 (cf. annexe II).

Au terme de la période de formation en milieu professionnel, les professeurs concernés et les formateurs de l'entreprise déterminent conjointement, pour cette partie de l'épreuve, la note et l'appréciation qui seront proposées au jury.

Cette proposition prend en compte :

- les compétences acquises lors des travaux réalisés en entreprise ;
- l'entretien avec le formateur (tuteur, maître d'apprentissage) de la dernière entreprise d'accueil et un professeur d'enseignement professionnel membre de l'équipe pédagogique ayant en charge la formation.

Le dossier support de l'évaluation ne sera pas noté.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera pour chaque candidat un dossier comprenant : une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, rédigée par l'équipe pédagogique en terme de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui était attendu avec la fiche d'évaluation (barèmes détaillés, critères d'évaluation...) en relation avec le livret de liaison ou de suivi en entreprise.

L'ensemble de ces documents sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

4. Évaluation

La fiche d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, sera diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

Il est à noter qu'en l'absence du dossier à réaliser par le candidat, l'interrogation ne peut avoir lieu ; la note attribuée pour cette sous-épreuve sera zéro.

Sous-épreuve E 32/Unité 32 – intervention de mesure, contrôle, remise en conformité d'une carrosserie

Coefficient 4

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette sous-épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences suivantes du référentiel :

- C3.1 Contrôler l'état géométrique des structures et des trains roulants
- C3.2 Diagnostiquer l'état géométrique des structures
- C4.2 Remettre en conformité la structure du véhicule et des trains roulants.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

Cette sous-épreuve s'effectue sur un véhicule accidenté. Elle peut aussi se dérouler sur un véhicule ayant un défaut de comportement dynamique sur la route.

2. Conditions de réalisation

Le support de l'épreuve est un véhicule dont une partie de la structure ou d'un train roulant est défectueuse. La documentation technique du véhicule est à disposition dans la banque de données fournie. Les outils d'aide au diagnostic (banc de géométrie des trains roulants, bancs de contrôle et de remise en ligne d'une structure de carrosserie) sont à disposition.

3. Modes d'évaluation

3.1. Forme ponctuelle – épreuve pratique – durée : 4 à 6 heures maximum

Coefficient 4

L'évaluation est conforme aux conditions de réalisation et au contenu de l'épreuve.

Le candidat tire au sort un sujet préparé par l'équipe pédagogique du centre d'examen.

3.2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comprend une situation d'évaluation organisée par les professeurs chargés des enseignements technologiques durant le temps de formation. L'évaluation se déroule au cours du dernier semestre de la formation. La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants.

Le niveau de difficulté de cette épreuve est équivalent à celui de l'épreuve ponctuelle correspondante. Plusieurs TP intégrés à la stratégie de formation doivent répondre aux exigences de cette évaluation.

La commission d'évaluation est composée de l'équipe enseignante avec la participation d'un professionnel.

L'élève est informé à l'avance de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique du centre de formation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé ;
- les documents produits par le candidat (tableaux de relevés...) ;
- la fiche d'évaluation avec les indicateurs et critères ayant permis la proposition de note ;
- une fiche d'analyse du travail effectivement réalisé par le candidat.

Ces deux fiches seront adressées au jury qui pourra éventuellement demander à avoir communication de l'ensemble du dossier constitué.

L'ensemble de ces documents sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

4. Évaluation

La fiche d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, sera diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

Sous-épreuve E33/Unité 33 – intervention de mise en conformité de systèmes mettant en œuvre des énergies

Coefficient 3

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette sous-épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences suivantes du référentiel :

- C4.3 Remettre en état les systèmes mettant en œuvre des énergies
- C1.6 Rendre compte au client ou à la hiérarchie.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

Cette sous-épreuve s'effectue sur un véhicule après réparation de la structure.

2. Conditions de réalisation

Le support de l'épreuve est un véhicule dont la restructuration nécessite une intervention sur des systèmes mettant en œuvre des énergies. La documentation technique du véhicule est à disposition dans la banque de données fournie. Les outils d'aide au diagnostic (matériel permettant l'interrogation des calculateurs...) et de mesures complémentaires sont à disposition du candidat.

3. Modes d'évaluation

3.1. Forme ponctuelle – épreuve pratique – durée : 3 à 4 heures maximum

Coefficient 3

L'évaluation est conforme aux conditions de réalisation et au contenu de l'épreuve.

Le candidat tire au sort un sujet préparé par l'équipe pédagogique du centre d'examen.

3.2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comprend une situation d'évaluation organisée par les professeurs chargés des enseignements technologiques durant le temps de formation. L'évaluation se déroule au cours du dernier semestre de la formation. La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants.

Le niveau de difficulté de cette épreuve est équivalent à celui de l'épreuve ponctuelle correspondante. Plusieurs TP intégrés à la stratégie de formation doivent répondre aux exigences de cette évaluation.

La commission d'évaluation est composée de l'équipe enseignante avec la participation d'un professionnel.

L'élève est informé à l'avance de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique du centre de formation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé ;
- les documents produits par le candidat (tableaux de relevés...) ;
- la fiche d'évaluation avec les indicateurs et critères ayant permis la proposition de note ;
- une fiche d'analyse du travail effectivement réalisé par le candidat.

Ces deux fiches seront adressées au jury qui pourra éventuellement demander à avoir communication de l'ensemble du dossier constitué.

L'ensemble de ces documents sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

4. Évaluation

La fiche d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, sera diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

E4/Unité U4 – épreuve de langue vivante

Coefficient 2

1. Objectifs et contenu

Cette épreuve vise à apprécier la compréhension de la langue étrangère et l'expression dans cette langue. Elle porte sur des thèmes liés à la vie socio-professionnelle en général ou à un aspect de la civilisation du pays.

2. Modes d'évaluation

2.1. Épreuve ponctuelle

Elle donne lieu à une évaluation écrite d'une durée de 2 heures (arrêté du 6 avril 1994, *BO* n° 21 du 26 mai 1994).

Elle comprend deux parties notées respectivement sur 12 points et 8 points.

Première partie – compréhension

À partir d'un document en langue étrangère, le candidat doit répondre en français à des questions en français révélant sa compréhension du texte en langue étrangère.

Il pourra être invité à justifier ses réponses par une citation extraite du document et à fournir la traduction de quelques passages choisis.

Deuxième partie – expression

Cette partie de l'épreuve consiste en :

- d'une part des exercices visant à tester en situation les compétences linguistiques (4 points) ;
- d'autre part une production semi-guidée qui pourra être liée au document proposé pour l'évaluation de la compréhension (4 points).

L'utilisation du dictionnaire bilingue est autorisée.

2.2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation correspondant aux quatre capacités :

- A Compréhension écrite ;
- B Compréhension de l'oral ;
- C Expression écrite ;
- D Expression orale.

A – compréhension écrite

À partir d'un ou deux supports en langue vivante étrangère, la compréhension de la langue considérée sera évaluée par le biais de :

- réponses en français à des questions ;
- résumé en français du document ;
- compte rendu du document ;
- traduction.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- repérage/identification ;
- mise en relation des éléments identifiés ;
- inférence.

Critères : intelligibilité et pertinence de la réponse.

B – compréhension de l'oral

À partir d'un support audio-oral ou audio-visuel, l'aptitude à comprendre le message auditif en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais de :

- réponses à des questions factuelles simples sur ce support ;
- QCM ;
- reproduction des éléments essentiels d'information compris dans le document.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- anticipation ;
- repérage/identification ;
- association des éléments identifiés ;
- inférence.

C – production écrite

La capacité à s'exprimer par écrit en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais d'une production guidée d'un paragraphe de 10 à 15 lignes. Le message portera sur l'expérience professionnelle ou personnelle du candidat ou bien sur un aspect de civilisation (questions pouvant prendre appui sur un court document écrit ou une image).

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- mémorisation ;
- mobilisation des acquis ;
- aptitude à la reformulation ;
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles ;
- utilisation correcte et précise des éléments linguistiques contenus dans le programme de consolidation de seconde : éléments grammaticaux : déterminants, temps, formes auxiliées, modalité, connecteurs...

Éléments lexicaux : *cf.* liste contenue dans le référentiel ou le programme de langue vivante du BEP.

Construction de phrases simples, composées, complexes.

D – production orale

Il s'agit d'évaluer la capacité à s'exprimer oralement en langue vivante étrangère de façon pertinente et intelligible.

Le support proposé permettra d'évaluer l'aptitude à dialoguer en langue vivante étrangère à l'aide de constructions simples, composées, dans une situation simple de la vie courante. Ce dialogue pourra porter sur des faits à caractère personnel, de société ou de civilisation.

Le candidat devra faire preuve des compétences suivantes :

- mobilisation des acquis ;
- aptitude à la reformulation ;
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles.

Exigences lexicales et grammaticales : *cf.* le programme de consolidation de seconde et le référentiel ou le programme de langue vivante du BEP.

E5/Unité U5 – épreuve de français, histoire-géographie

Coefficient 5

Sous-épreuve E51/Unité U51 – français

Coefficient 3

1. Épreuve ponctuelle

L'évaluation se fait sous forme d'une évaluation écrite d'une durée de 2 heures 30.

Elle s'appuie sur un ou plusieurs textes ou documents (textes littéraires, textes argumentatifs, textes d'information, essais, articles de presse, documents iconographiques).

L'évaluation comporte deux parties :

- une première partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités de compréhension ;
- une deuxième partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités d'expression.

Dans la première partie, deux ou trois questions permettent de vérifier la capacité du candidat à comprendre le sens global des documents, à en dégager la construction, à en caractériser la visée, le ton, l'écriture...

La seconde partie permet d'évaluer la capacité du candidat à exposer un point de vue ou à argumenter une opinion. Le type d'écrit attendu s'inscrit dans une situation de communication précisée par l'énoncé (lettre, synthèse rédigée, article...). Le sujet précise la longueur du texte à rédiger.

Le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve est indiqué dans le sujet. Dans tous les cas, la note globale est attribuée sur 20 points.

2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation permettant de tester les capacités de compréhension et d'expression du candidat. Elles sont de poids équivalent. Elles reposent à la fois sur des supports fonctionnels et sur des supports fictionnels ou littéraires. On précisera chaque fois que nécessaire la situation de communication : destinataire, auditoire, etc.

Situation A

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à analyser ou à synthétiser.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : fiche d'analyse de tâches ; prises de notes ;
- supports fictionnels/littéraires : fiche de lecture ; synthèse d'une activité de lecture.

Situation B

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à rendre compte ou à transposer ou développer.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : rapport d'intervention en milieu professionnel ; fiche de présentation d'un produit, rédaction d'un texte publicitaire à partir de documents ; lettre, articles ; argumentation à partir d'un dossier ;
- supports fictions/littéraires : commentaire de lettre, d'images ; argumentation à partir d'une lecture.

Situation C

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à exposer ou transmettre un message oral.

b) Exemples de situation :

- présentation d'un dossier disciplinaire ou interdisciplinaire ;
- compte rendu de lecture, de visite, de stage... ;
- rapports des travaux d'un groupe.

Situation D

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à participer ou animer.

b) Exemples de situation :

- participation à un entretien (embauche...) ;
- participation à un débat ;
- participation à une réunion ;
- animation d'un groupe, d'une équipe (entreprise).

Sous-épreuve E52/Unité U52 – histoire et géographie

Coefficient 2

1. Épreuve ponctuelle – évaluation écrite d'une durée de 2 heures

Cette sous-épreuve porte sur le programme de la classe terminale du baccalauréat professionnel, sur un thème précis et les notions qui lui sont associées.

Le candidat a le choix entre deux sujets. Il doit faire la preuve de ses capacités à comprendre et à analyser une situation historique ou géographique en s'appuyant sur l'étude d'un dossier de trois à cinq documents de nature variée.

Il répond à une série de questions qui visent à évaluer ses compétences à :

- repérer et relever des informations dans une documentation ;
- établir des relations entre les documents ;
- utiliser des connaissances sur le programme.

Ces questions, qui ne peuvent se réduire à une demande de définitions, permettent au candidat de faire la preuve qu'il maîtrise les méthodes d'analyse des documents et qu'il sait en tirer parti pour comprendre une situation historique ou géographique. Il élabore ensuite une courte synthèse intégrant les éléments apportés par le dossier et ses connaissances.

Les documents constituent un ensemble cohérent qui permet une véritable mise en relation. La cohérence réside dans la situation envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

La synthèse consiste en un texte rédigé qui peut être accompagné par une carte, un croquis ou un schéma à l'initiative du candidat ou en réponse à une question expressément formulée.

2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation : deux situations d'évaluation en histoire fondées sur un sujet accompagné de documents et deux situations d'évaluation en géographie.

Objectifs

Les différentes situations d'évaluation visent à évaluer les compétences du candidat à :

- repérer et relever des informations dans un ensemble de trois à cinq documents ;
- établir des relations entre les documents ;
- utiliser des connaissances sur le programme ;
- élaborer une courte synthèse intégrant les informations apportées par les documents proposés et ses connaissances.

Modalités

Les quatre situations d'évaluation portent chacune sur des sujets d'étude différents, se rapportant au programme de terminale du baccalauréat professionnel. Chaque situation est écrite et dure (environ) deux heures.

Les documents servant de supports aux différentes situations d'évaluation constituent des ensembles cohérents permettant une mise en relation. La cohérence réside dans la situation historique ou géographique envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

Deux des quatre situations d'évaluation doivent donner lieu à la réalisation d'un croquis ou d'un schéma.

La synthèse demandée comporte une vingtaine de lignes : elle est guidée par un plan indicatif ou un questionnaire.

E6/Unité U6 – épreuve d'éducation artistique – arts appliqués

Coefficient 1

1. Finalités et objectifs de l'évaluation

L'évaluation a pour objet de vérifier que le candidat sait utiliser des méthodes d'analyse et sait communiquer en utilisant le vocabulaire plastique et graphique.

Elle permet également de s'assurer que le candidat sait mobiliser ses connaissances relatives à l'esthétique du produit, à la production artistique et son implication dans l'environnement contemporain et historique.

2. Modes d'évaluation

L'évaluation porte sur les compétences définies par le programme-référentiel, en relation directe ou indirecte avec le champ professionnel concerné.

2.1. Épreuve ponctuelle – évaluation écrite et graphique, d'une durée de 3 heures

Cette épreuve comporte une analyse formelle et stylistique des éléments présentés dans un dossier comportant quelques planches documentaires (images/textes).

Elle se complète d'une recherche personnelle effectuée par le candidat à partir de l'analyse du dossier documentaire, en fonction d'une demande précise et/ou d'un cahier des charges.

L'analyse implique un relevé documentaire sélectif assorti d'annotations.

Le contenu de l'analyse peut porter sur la comparaison entre l'organisation plastique et l'organisation fonctionnelle d'un ou plusieurs objets (ou supports), ou sur la mise en relation des éléments représentés avec leur contexte historique et artistique.

La recherche porte sur un problème appartenant à l'un des domaines des arts appliqués. Elle doit être présentée sous forme d'esquisse(s) graphique(s) et/ou colorée(s) assortie(s) d'un commentaire écrit, justifiant les choix effectués par le candidat.

Un jury académique composé de professeurs de la discipline procède à la correction et la notation de l'épreuve.

2.2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation organisées au cours de la formation.

Les trois situations comportent 1 à 2 séances de 2 heures et sont affectées chacune d'un coefficient particulier :

- première situation d'évaluation : coefficient 1 ;
- deuxième situation d'évaluation : coefficient 2 ;
- troisième situation d'évaluation : coefficient 2.

La note finale sur vingt proposée au jury pour cette épreuve est obtenue en divisant par 5 le total des notes relatives aux trois évaluations.

Première situation d'évaluation

L'évaluation de cette première situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- analyser les relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions) ;
- mettre en œuvre des principes d'organisation ;
- mettre en œuvre et maîtriser des outils et des techniques imposées.

Les éléments et les données sont imposés.

Deuxième situation d'évaluation

L'évaluation de cette deuxième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- traduire plastiquement les observations concernant les données du réel ;
- analyser des produits d'art appliqué à l'industrie et à l'artisanat ;
- rendre compte plastiquement des relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions) ;
- sélectionner, transférer et adapter des éléments pour répondre à un problème d'art appliqué dans le respect d'un cahier des charges ou des contraintes imposées ;
- maîtriser des techniques appropriées à la traduction des réponses données au problème d'art appliqué imposé.

Un dossier documentaire et un cahier des charges sont imposés. Néanmoins, le candidat doit sélectionner des documents et/ou des éléments dans les sources documentaires proposées. Il doit également faire un choix en ce qui concerne la mise en œuvre d'outils et de techniques pour communiquer son projet.

Troisième situation d'évaluation

L'évaluation de cette troisième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- identifier une production artistique et repérer son implication dans son environnement culturel, spécialement dans celui du cadre de vie, de la fabrication industrielle ou artisanale ou de la communication visuelle ;
- situer un produit, un support de communication, un espace construit dans un environnement artistique et culturel de son époque ;
- évaluer la qualité esthétique d'un produit.

Le problème est imposé ainsi que l'objet d'étude ; en revanche, les références (images et textes) sont proposées : le candidat sélectionne des documents ou des éléments documentaires en fonction de son analyse personnelle et de son argumentaire.

E7/Unité U7 – épreuve d'éducation physique et sportive

Coefficient 1

Évaluation ponctuelle et par contrôle en cours de formation.

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 11 juillet 2005 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (*Journal officiel* du 21 juillet 2005, *BOEN* n° 42 du 17 novembre 2005) et la note de service n° 2005-179 du 4 novembre 2005 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (*BOEN* n° 42 du 17 novembre 2005).

Épreuve facultative de langue vivante/UF1

Épreuve orale d'une durée de 20 minutes précédée d'un temps de préparation de 20 minutes.

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue de communication courante et à s'exprimer de manière intelligible sur un sujet d'ordre général.

L'épreuve prend appui sur un document écrit, authentique, portant sur des questions actuelles de société et pouvant comporter des éléments iconographiques. Il ne s'agit en aucun cas d'un document technique.

Le candidat peut présenter une liste de huit textes au minimum, représentant un ensemble d'une dizaine de pages. Pour les candidats qui ont suivi l'enseignement facultatif de langue vivante, cette liste doit être validée par le professeur et le chef d'établissement. En l'absence de liste, l'examinateur propose plusieurs documents au choix du candidat.

Le candidat présente le document et en dégage les éléments essentiels. Cette présentation est suivie d'un entretien portant sur le sujet abordé dans le document. L'entretien peut être élargi et porter sur le projet personnel du candidat.

Précisions concernant l'épreuve facultative d'arabe

Les documents sont rédigés en arabe standard, sans signes vocaliques, conformément à l'usage. Ils peuvent comporter des éléments en arabe dialectal (caricatures, dialogue ou extrait d'entretien publié dans la presse par exemple).

Au cours de l'entretien, l'examinateur peut demander la lecture oralisée d'un bref passage et sa traduction.

Le candidat peut s'exprimer dans le registre de son choix : arabe standard, ou arabe « moyen ». L'arabe standard, appelé aussi littéral, correspond à l'usage « soutenu » de la langue, par référence à son usage écrit. L'arabe dit « moyen » comporte des tournures et expressions dialectales. Il doit être compris par tout interlocuteur arabophone. On n'acceptera du candidat aucune forme de sabir, qui consiste à introduire massivement un lexique étranger plus ou moins arabisé.

Épreuve facultative d'hygiène – prévention – secourisme/UF2

1. Finalités et objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- appréhender les incidences sur la santé de l'activité de travail et en cerner les conséquences socio-économiques ;
- justifier des mesures destinées à supprimer ou à réduire les risques d'accidents du travail et d'atteintes à la santé et à s'inscrire dans une démarche de prévention ;
- agir de façon efficace et adaptée face à une situation d'urgence.

Elle porte sur les savoirs en hygiène-prévention-secourisme.

2. Modes d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- la qualité du raisonnement ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées ;
- le comportement ou la procédure d'intervention, adaptés et sûrs, face à des situations d'urgence.

2.1. Évaluation ponctuelle – évaluation écrite d'une durée de 2 heures

À partir d'une (de) situation(s) professionnelle(s), accompagnée(s) éventuellement d'une documentation scientifique et technique, le candidat doit notamment :

- exploiter et/ou mettre en œuvre des outils d'analyse de la situation donnée ;
- mobiliser ses connaissances scientifiques et réglementaires pour identifier le (ou les) problème(s) et argumenter des solutions d'amélioration en lien avec les mesures et structures de prévention ;
- expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence.

2.2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation.

Première situation d'évaluation

Évaluation écrite, d'une durée indicative de 1 heure 30 à 2 heures, située au cours de la dernière année de formation, notée sur 7 points.

À partir de documents présentant notamment une situation professionnelle d'entreprise, il est demandé :

- une analyse de la situation donnée selon une méthode adaptée ;
- une justification scientifique des effets de la situation donnée ou des mesures de prévention ;
- une ou des questions relatives à la réglementation et/ou aux organismes de prévention.

Deuxième situation d'évaluation

Réalisation d'un travail personnel écrit noté sur 7 points.

À partir de données recueillies au cours de la période de formation en milieu professionnel et/ou d'un travail documentaire, le candidat rédige un document de 5 pages maximum sur :

- un problème professionnel en lien avec le programme d'hygiène-prévention-secourisme et le secteur professionnel concerné ;
- la prévention mise en œuvre (moyens, acteurs, organisation...) ou les moyens d'amélioration qu'il propose dans leurs contextes respectifs.

Le candidat précise sa démarche, justifie les effets possibles sur la santé ainsi que les solutions mises en œuvre ou possibles.

Troisième situation d'évaluation

Évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points

Le comportement du candidat face à une situation d'urgence est évalué par des moniteurs de secourisme. Dans le cas où cette évaluation pratique ne peut être réalisée, une évaluation écrite d'environ 30 minutes est mise en place. Au cours de celle-ci, le candidat précise la conduite à tenir pour une situation d'urgence relevant du secourisme.

La note globale proposée au jury par le professeur de biotechnologies santé-environnement assurant l'enseignement d'hygiène-prévention-secourisme est calculée en faisant le total des notes obtenues à chacune des trois situations d'évaluation.